

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°15/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **07 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, M. Axel **SIMIAN**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – PROCURATION DU MAIRE.

Exposé du Maire

Par délibération du 2 juin 2022, le Conseil avait validé la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale AK n° 71 et ce, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier.

Une convention de servitude a ensuite été signée le 25 juillet 2023 entre la Commune et la société ENEDIS pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle AK n° 71 appartenant à la Commune, sans aucune indemnité.

Cette convention doit être réitérée par acte notarié et, pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (le Mandant) au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à Annecy (74000) 4 route de Vignières (Le Mandataire), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270.037.000 €, ayant son siège social à Paris La Défense Cedex (92079) 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- Faire toutes déclarations.

- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

Le Mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du Mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Nous vous proposons de donner procuration au Maire pour la signature de l'acte notarié précité.

Vous voudrez bien statuer.

Décision.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Autorise Franck BRON, Maire, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération précitée, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES notaire à Annecy (74000) 4 route de Vignières.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 08 mars 2024
Le Maire,

